

Sommaire

Editorial P. 1,2&3

Programmes 2009 du Facé P. 4

Une centrale de production décentralisée d'électricité à La Villedieu-En-Fontenette P. 4

Les derniers adhérents de l'année 2008 au SIED 70 P. 4

Edito du Président

Elu président du SIED 70 depuis le 19 avril dernier, ces premiers mois d'exercice m'ont conforté dans l'action entreprise par le syndicat depuis sa création, dans l'intérêt de ses adhérents.

Les commissions

Comme je l'avais indiqué lors de ma prise de fonction, pour améliorer l'implication des élus et les rapprocher des autres adhérents, 4 commissions ont été créées et vont pouvoir réellement être opérationnelles à partir de 2009.

Ces commissions sont les suivantes et leurs membres sont indiqués ci-après :

COMMISSION TRAVAUX

Président : Monsieur Raymond BILQUEZ, vice-président du SIED 70

Membres : Messieurs Jacques THEULIN - Villers-le-Sec (maire, secrétaire du bureau syndical) ; Jean-Michel VUILLEMINOT - Corbenay (membre du bureau syndical) ; Yves MONNET - Rioz (membre du bureau syndical) ; Eugène VAUDREY - Beveuge (maire, membre du bureau syndical) ; Henri JACQUOT - Brevilliers (maire et délégué titulaire) ; Jacques GUENOT - Voray-Sur-l'Ognon (délégué titulaire) ; Jean-François NARDIN - Vyans-le-Val (maire et délégué titulaire) ; Yannick MULLER - Cult (délégué titulaire) ; Jean RIGHETTI - Port-sur-Saône (délégué titulaire) ; Jean-Claude BREUILLARD - Chancey (délégué titulaire) ; Jérôme ALLIX - Belonchamp (délégué titulaire) ; Bernard ROBERT - Fontenois-la-Ville (délégué titulaire) ; Jean ROLANDI - Mailley-et-Chazelot (délégué titulaire) et René POSTY - Loulans-Verchamp (1^{er} adjoint au maire et délégué titulaire).

COMMISSION ENERGIE BOIS

Président : Monsieur Robert BOURQUIN, vice-président du SIED 70

Membres : Madame Josiane BARBANT-VERRIER - Noidans-le-Ferroux (déléguée

titulaire). Messieurs Jacques HEZARD - Bucey-les-Traves (maire, membre du bureau syndical) ; Joël DAVAL - Breuchotte (maire, membre du bureau syndical) ; Jacky FAVRET - Blondfontaine (maire, membre du bureau syndical) ; Patrick TRUCHOT - Chateney (1^{er} adjoint au maire et délégué suppléant) ; Marc KIPPEURT - Passavant-la-Rochère (délégué titulaire) ; Alain GAVOILLE - Scey-Sur-Saône (délégué titulaire) ; Eric PETITJEAN - Froideconche (délégué titulaire) ; Jean-Pierre FUCHOT - Montboillon (1^{er} adjoint au maire et délégué titulaire) ; Fabrice BIGONVILLE - Vregille (délégué titulaire) ; Christian PY - Chalonvillars (délégué titulaire) ; Sébastien FRANCOIS - Avrigney-et-Virey (délégué titulaire) et André GAUTHIER - Chancey (maire et délégué titulaire).

COMMISSION CONCESSIONS

Président : Monsieur Gilles MARTINET, vice-président du SIED 70

Membres : Messieurs Patrick BAILLY MAITRE - Ruhans (membre du bureau syndical) ; Jean-Pierre FOUQUET - Autet (maire, membre du bureau syndical) et Patrick SILVESTRE - Athesans-Etroitefontaine (délégué titulaire).

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Membres : Mesdames Sophie SIMON - Bouhans-et-Feurg (1^{ère} adjointe au maire et déléguée titulaire) ; Martine ANTONA - Le Cordonnet (déléguée titulaire) et Bernadette PERRUICHE - Chantes (déléguée titulaire). Messieurs Pierre ROUSSET - Essertenne-et-Cecey (membre du bureau syndical) ; Frédéric LAURENT - Mailleroncourt-Saint-Pancras (maire, membre du bureau syndical) ; Yvon KIEBER - Vesoul (délégué titulaire) ; Hervé THIERY - La Voivre (délégué titulaire) ; Philippe PLOYER - Gray-la-Ville (délégué titulaire) ; Claude HEINY - Ferrières-les-Scey (délégué titulaire) ; André CUENOT - Trémoins (délégué titulaire) ; Georges CARRY - Saulnot (délégué titulaire) ; Thomas DURUPT - Genevreville (délégué titulaire) ; Jean-Pierre ARCELON - Grandveller-et-le-Perrenot (délégué titulaire) ; Eugène BOUDOU - Meurcourt

Toutes les communes urbaines du département adhérent au SIED 70

Après Vesoul en novembre 2007, c'est la ville de Gray qui vient de décider par délibération de son conseil municipal du 5 décembre dernier, d'adhérer au SIED 70. Ainsi le SIED 70 compte dorénavant l'ensemble des 18 communes urbaines du département parmi ses adhérents.

Rappelons que le SIED 70, s'il n'est pas maître d'ouvrage des extensions du réseau et des renforcements sur le territoires de ces communes, est maître d'ouvrage des aménagements esthétiques du réseau et des dessertes intérieures de lotissements, de zones industrielles, commerciales et d'aménagement concerté.

A la demande de ces villes, le SIED 70 peut également s'occuper d'éclairage public ou de génie civil de

(délégué titulaire) ; Guy SAINT-DIZIER - Longevelle ; maire et délégué titulaire) et Jean-Marie COLLE (délégué titulaire).

La départementalisation des autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE)

L'article 33 de la loi du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie, conduit à la création d'une AODE unique dans chaque département, voire pour un ensemble de départements contigus. Avoir la qualité d'AODE, c'est détenir le pouvoir concédant et assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité pour la part qui n'incombe pas aux distributeurs.

Détenir le pouvoir concédant de la distribution publique d'électricité, c'est avoir pour mission de négocier et conclure les contrats de concession avec les distributeurs de notre territoire, en l'occurrence ERDF (Electricité Réseau Distribution France) et SCICAE (Société Coopérative d'Intérêt Collectif Agricole d'Electricité). C'est ensuite exercer le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées par les cahiers des charges de ces concessions.

En Haute-Saône le SIED 70 avec 422 communes adhérentes (1) sur 545, est le seul EPCI à avoir la qualité d'AODE. Il existe bien un autre syndicat dit d'électricité dénommé SIER (Syndicat Intercommunal d'Electrification de Ray-Cendrecourt), mais il n'a pas la qualité d'AODE car il ne détient pas le pouvoir concédant. Regroupant 53 communes non adhérentes au SIED 70 (3 desservies par ERDF et 50 par la SCICAE de Ray-Cendrecourt), il a pour fonction de leur assurer des prestations de services dans le domaine des travaux.

Ainsi en Haute-Saône, malgré l'importance du SIED 70 et bien qu'il soit qualifié de syndicat « départemental », il s'avère que nous ne remplissons pas les dispositions prévues par la loi du 7 décembre 2006, du simple fait qu'il

(1) Sans compter les adhésions en cours, n'ayant pas fait l'objet d'un arrêté préfectoral.

reste des communes qui ne lui ont pas encore délégué leur pouvoir concédant.

Par conséquent, Monsieur le Préfet a désormais la prérogative d'engager une procédure de mise en place d'un syndicat unique qui regrouperait toutes les communes du département. Toutes les communes adhérentes ou non au SIED 70, auraient alors à se prononcer à ce sujet à la majorité qualifiée. Il suffirait que 2/3 des communes représentant 50 % de la population, ou 50 % des communes représentant les 2/3 de la population, se prononcent favorablement pour imposer la départementalisation à tous.

Je suis persuadé comme tous les membres du bureau du SIED 70, de l'intérêt commun et des enjeux importants inhérents au regroupement de l'ensemble des communes de Haute-Saône dans un syndicat unique ayant qualité d'AODE, sachant que le bon sens voudrait que nous y parvenions par un simple élargissement du SIED 70. Aussi, pour sauvegarder la cohésion et les acquis de notre syndicat, nous avons décidé d'essayer d'obtenir l'adhésion volontaire des communes qui ne nous ont pas encore rejoints.

Une lettre circulaire a été adressée fin novembre 2008 à l'ensemble des maires des communes non adhérentes au SIED 70 ou au SIER.

J'ai rencontré Monsieur Frédéric BUISSON, Président du SIER, le 22 décembre dernier pour lui expliquer les intérêts du regroupement départemental des AODE et lui exposer la fragilité juridique du SIER qui assure des prestations de services en maîtrise d'ouvrage sans avoir la qualité d'autorité concédante.

La démarche entreprise requiert le concours de tous ceux qui ont compris l'intérêt commun de porter le SIED 70 au niveau départemental. Faute d'aboutir dans un délai raisonnable, Monsieur le Préfet pourrait lancer une procédure de départementalisation susceptible d'être imposée à certains par le biais de la majorité qualifiée. Jusqu'à présent en Haute-Saône, l'intercommunalité a été construite sur la base du volontariat, aussi je veux croire que la sa-

gesse et le bon sens de chacun, nous permettront d'aboutir en poursuivant sur cette voie.

Modification des barèmes de prix des distributeurs d'électricité

Que ce soit pour les extensions du réseau dont ERDF est maître d'ouvrage dans les 18 communes urbaines au sens de l'électrification⁽¹⁾ et pour les branchements qu'ERDF et la SCICAE réalisent, les barèmes ont été modifiés à compter du 1^{er} janvier dernier.

Ce sont les communes urbaines qui devront supporter le coût des extensions du réseau non couvert pour le tarif d'acheminement, cela est déjà le cas pour les communes rurales depuis la publication de la loi « urbanisme et habitat » de juillet 2003.

Toutefois, les nouvelles dispositions⁽²⁾ ont élargi la définition de l'extension des réseaux en y incluant dans certains cas le renforcement et ont ainsi accru notablement l'assiette de la contribution à la charge des communes urbaines⁽³⁾.

Cette disposition, qui remet en cause le principe de péréquation tarifaire en transférant des charges financières sur les budgets communaux alors qu'elles étaient jusqu'à présent financées par le tarif de l'électricité, est regrettable.

(1) Il s'agit des communes de Ancier, Arc-les-Gray, Baudoncourt, Breuches, Bréviliers, Chalonvillars, Chapelle-les-Luxeuil (La), Echenoz-La-Méline, Froideconche, Frotey-les-Vesoul, Gray-la-Ville, Héricourt, Lure, Luxeuil-les-Bains, Magny-Vernois, Navenne, Noidans-les-Vesoul, Quincey, Roye, Saint-Sauveur, Tavey, Vavre-et-Montoille, Velet et Vesoul.

(2) Décret du 28 août 2008 pris en application de l'article 23.1 de la loi du 10 février 2000

(3) Par lettre du 5 janvier 2009, le président de l'AMF a demandé à Monsieur Jean-Louis BORLOO, ministre de l'écologie que la notion d'extension prévue par la loi de 2000 soit maintenue.

Les aides à l'électrification rurale en 2009

Elles ne seront pas globalement modifiées, toutefois leur répartition qui est du ressort du Conseil général, tant que le département ne disposera pas d'une AODE unique, pourrait être modifiée (je rappelle que ces taux figurent sur la fiche A7 du guide des aides

départementales).

En effet, alors que les aides 2009 du Fonds d'amortissement des charges d'électrification réservées aux extensions et renforcement de réseau ne sont pas encore attribuées, la liste des dossiers en attente consomme plus de 80% du montant de l'aide 2008.

Les actions du SIED 70 en 2009

L'année qui débute verra le SIED 70 s'engager auprès de ses adhérents dans les économies d'énergie. Tout d'abord dans le domaine qu'il connaît bien, l'éclairage public. Ensuite, nous verrons les attentes des communes pour les autres actions à entreprendre à partir d'un questionnaire que nous adresserons à l'ensemble des adhérents avant la fin du présent trimestre. Les réponses nous permettront d'étudier dans quelles conditions le syndicat pourra répondre à ces demandes.

Pour le bois-énergie, nous proposerons aux communes gestionnaires de chaufferies automatiques au bois déchiqueté, d'adhérer à un groupement de commande de plaquettes forestières afin de bénéficier de la quantité et de la qualité voulues et pouvoir vérifier de façon contradictoire, avec le titulaire du marché, cette qualité.

Dans le bois-énergie, le SIED 70 continuera son assistance aux communes en leur faisant bénéficier de l'expérience acquise au fur et à mesure des installations, pour ne plus retrouver les problèmes de mise en service, tels que les a connu la chaufferie de Scey-Sur-Saône-et-Saint-Albin, qui a vu sa chaudière bois s'arrêter à cause du bris d'un massif béton qui maintenait les vérins actionnant les racleurs assurant l'acheminement des plaquettes depuis le silo jusqu'à la chaudière.

Cette année 2009 verra la poursuite de l'action du SIED 70 pour mieux servir encore ses adhérents toujours plus nombreux. Je souhaite qu'elle vous apporte bonheur et santé.

Bonne année



Jacques ABRY

Programme 2009 du Facé

Le montant des travaux financés par les aides au fonds d'amortissement des charges d'électrification (Facé) s'élèvera à 547 millions d'euros en 2009.

Le programme 2009, adopté par le Conseil du Facé le 19 novembre dernier à l'échelon national est en augmentation de 3% par rapport à 2008, selon la ventilation suivante (en million d'euros) :

		Rappel 2008	Prévisions 2009
Tranche AB	- programme principal (1)	348	358
	- Sites isolés et MDE (2)	8	48
	- DUP et intempéries (3)	4	3
Tranche C		116	120
Tranche S (4)		55	58
Total		531	547

(1) Renforcements des réseaux BT en contrainte et extensions BT.

(2) Opérations de substitution aux extensions et aux renforcements classiques par recours à la production d'électricité décentralisée ou à la demande en électricité (MDE).

(3) Renforcements anticipés à l'occasion, soit de la construction de lignes de transport déclarées d'utilité publique, soit de dommages sur le réseau de distribution dus à des intempéries.

(4) Sécurisation du réseaux BT en fils nus par substitution de canalisations aériennes en câbles torsadés ou souterraines.

Une centrale de production décentralisée d'électricité pour le moulin Billet à La Villedieu-En-Fontenette

Situé à environ 1,2 km du bourg de La Villedieu-En-Fontenette, ce moulin en cours de rénovation, ne sera pas raccordé au réseau filaire d'électricité, mais sera prochainement alimenté en électricité grâce au vent et au soleil.

Cette installation sera réalisée en accord avec les propriétaires et ERDF qui exploitera cette centrale comme il exploite le réseau traditionnel. Cette disposition prévue à l'article 2 du cahier des charges de concession signé entre le SIED 70 et EDF le 30 novembre 1995.

Une économie de 50% sur les travaux d'investissement.

Cette opération représente une économie importante pour la collectivité puisque le coût de la centrale sera d'environ 100 000 euros TTC alors que celui du raccordement au réseau filaire existant aurait été de 150 000 euros TTC.

En outre, le financement de cette opération par le fonds d'amortissement des charges d'électrification(1) vient en supplément du financement normal des extensions et renforcements du réseau et ne grèvera donc pas les crédits habituels.

Bien entendu, il ne sera pas question pour les propriétaire du moulin d'installer du convecteurs électriques, mais avec une bonne gestion de l'électricité, les occupants pourront bénéficier du confort dû à la « fée électricité » que chacun est en droit d'attendre aujourd'hui.

(1) programme de la tranche AB réservé aux sites isolés et à la MDE (voir tableau ci-contre)

Les derniers adhérents de l'année 2008 au SIED 70

Selon les informations communiquées par Monsieur le secrétaire général de la préfecture, ce sont les communes de Lieffrans et Motey-Besuche qui ont demandé leur adhésion au SIED 70 respectivement les 10 et 26 décembre derniers.

Ainsi, dans l'attente de l'arrêté préfectoral entérinant ces adhésions, le SIED 70 compte désormais 434 communes (80%) adhérentes représentant 88% de la population départementale, dépassant ainsi le seuil des 200 000 habitants.



contact@sied70.fr

Syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône

20 Avenue des Rives du Lac
70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE

☎ 03 84 77 00 00

☎ 03 84 77 00 01